Image not found or type unknown

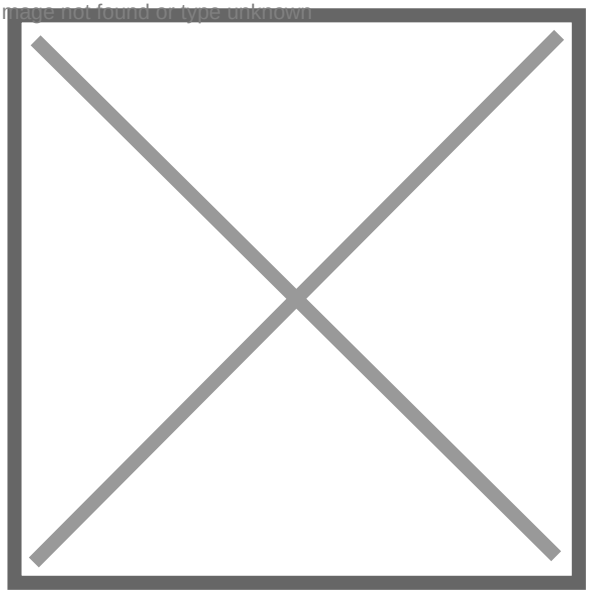

Litige avec entreprise de batiment

Par **ludy**, le **28/01/2013** à **22:05**

Bonjour,
Je construis une maison à ossature bois et panneau de laine de lin. Le poseur de fenêtres a refusé de poser les fenêtres car il pensait que l'étanchéité n'était pas bonne. Il m'a conseillé un menuisier qui m'a fait un devis pour démonter les pré-cadres des fenêtres, réaliser l'étanchéité et remonter les pré-cadres.

J'ai signé ce devis et régler % d'acompte.

Quand il a démonté, il a constaté des malfaçons sur l'ossature des ouvrants.

Mon constructeur ayant abandonné le chantier depuis plusieurs mois, j'ai fait appel au fabricant des panneaux de lin (spécialiste de ce type de maison) et qui a accepté de réparer les malfaçons. De ce fait, il n'est plus nécessaire de réaliser l'étanchéité des fenêtres.

Mais le menuisier, par le biais de la CAPEB, me mets en demeure de régler les matériaux qu'il avait commandé et une grosse partie de la main d'oeuvre soit presque la totalité de la facture.

A t'il le droit d'exiger ce règlement sachant que le devis signé n'est pas réalisable car l'utilité n'exite plus ?

Merci de votre aide

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés